***SEANCE DU JEUDI 3 JUIN 2020***

Le jeudi trois juin deux mille vingt à 20h45, le Conseil municipal de Cohons s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de convivialité, rue Joyeuse à Cohons, sous la présidence de Madame Sylvie BAUDOT, Maire.

**Présents :**

MMES BAUDOT Sylvie - CHAUVETET Marie-Odile – MM. MARTIN Claude – c – BRASSEUR Loïc – CHARETON Guy –– GENESTE Guillaume – GIRARDOT Thierry – GRIMPERELLE Justin – LACOTE Nicolas - SANCHEZ Santi

**Absents excusés :**

GENESTE Guillaume a été élu pour remplir la fonction de secrétaire.

Nombre de Conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Absents : 0

Exclus : 0

Date de convocation : 28/05/2020

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été

affiché à la porte de la mairie le 04/06/2020

*Lecture du dernier conseil municipal du 23/05/2020*

**Présentation et discussion du fonctionnement d’un conseil municipal dans son environnement intercommunal.**

**Désignation des conseillers communautaires dans l’ordre du tableau :**

*Suite au désistement de M.**CHARETON Guy, le délégué suppléant dans l’ordre du tableau*

Titulaire : BAUDOT Sylvie

Suppléant : GIRARDOT Thierry

**2020-10 COMMISSIONS COMMUNALES**

L'article L 2121-22 du CGCT prévoit la possibilité, pour les conseils municipaux, de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière. Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Les élus souhaitent que les habitants puissent y participer en tant que membres consultatifs.

***Aménagement, environnement et urbanisme regroupant la voirie, l’eau et l’assainissement, les bois, les espaces publics :***

Vice-Présidents : CHARETON Guy - GIRARDOT Thierry

Membres titulaires et consultatifs : LACOTE Nicolas - GRIMPERELLE Justin - GENESTE Guillaume - BRASSEUR Loïc

***Vivre ensemble, solidarité regroupant l’enfance, la jeunesse, les séniors, les mobilités :***

Vice-Présidente : CHAUVETET Marie-Odile

Membres titulaires et consultatifs : SEMELET Thierry - CHARETON Guy - SANCHEZ Santi

***Attractivité et animation regroupant les activités associatives, sportives, le soutien à l’offre touristique et culturelle :***

Vice-Présidente : CHAUVETET Marie-Odile

Membres titulaires et consultatifs : SANCHEZ Santi - LACOTE Nicolas - BRASSEUR Loïc - SEMELET Thierry - GIRARDOT Thierry

***Communication :***

Vice-Président : GRIMPERELLE Justin

Membres titulaires et consultatifs : GENESTE Guillaume - BRASSEUR Loïc

**2020-11 COMMISSION D’APPEL D’OFFRE**

Vu les articles 22 D du Code des Marchés Publics

Sachant que Madame le Maire présidera cette Commission d’appel d’Offre

Après élection en son sein, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

* Désigne 3 membres titulaires et 3 membres suppléants pour faire partie de la Commission communale d’appel d’offre :
* Sont élus :

*Membres Titulaires* : GRIMPERELLE Justin - SEMELET Thierry - GIRARDOT Thierry

*Membres Suppléants* : LACOTE Nicolas - CHARETON Guy - SANCHEZ Santi

* Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**2020-12 ELECTION DES DELEGUES AU SMTPL (SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU PAYS DE LANGRES)**

En application de l’article 5211-8 du CGCT et conformément à l’article 5.2 des statuts du SMTPL, le conseil municipal désigne à l’unanimité,

* 1 délégué titulaire : BAUDOT Sylvie
* 1 délégué suppléant : CHAUVETET Marie-Odile

**2020-13 ELECTION DU DELEGUE AU SDED 52 (syndicat départemental énergie et déchets)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément ses articles L5212-8 et L5711-1 ;

Vu l'article 21.1 des statuts du SDED52 précisant que les communes élisent dans un premier temps leur délégué pour siéger à des commissions locales, tenant lieu de collège électoraux selon la répartition suivante : 1 délégué par commune de 1 à 499 habitants ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité,

* Désigne en qualité de délégué communal : GRIMPERELLE Justin

**2020-14 ADHESION XCONVOC**

Madame le Maire indique que, compte tenu des obligations légales à venir comprenant la possibilité de tout usager de pouvoir saisir une collectivité par voie électronique pour de nombreuses démarches administratives.

Après étude des différentes propositions techniques et financières de divers prestataires, Madame le Maire propose que la commune poursuive son partenariat avec la société SPL XDEMAT avec qui elle a déjà souscrit aux applications permettant la transmission des actes au contrôle de légalité par voie dématérialisée, la gestion des flux comptables, et le suivi des marchés publics.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l’unanimité,**

-          APPROUVE la signature d’un avenant avec la société SPL XDEMAT permettant la convocation électronique sécurisée, pour un tarif annuel de 20,00 € HT.

-          AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**2020-15 ADHESION A PANNEAU POCKET**

Toutes les **Mairies, les EPCI, et les Maisons Rurales** qui le souhaitaient, ont pu utiliser l'application PanneauPocket gratuitement et sans engagement durant toute la durée de la crise liée au COVID-19.

Cette application à télécharger sur téléphone portable ou tablette permet d’informer simplement les habitants.

La Mairie diffuse en temps réel ses messages de prévention, d'alerte ponctuelle, d’informations pratiques à la population.

Plus besoin de "passer devant le panneau fixe" pour voir les messages. Ils sont toujours dans la poche des citoyens.

Après en avoir délibéré, les élus décident par 1 voix contre, 8 voix pour, 2 abstentions :

* D’adhérer à l’application PanneauPocket pour 180 € TTC / an pour les communes de moins de 1000 habitants. L'abonnement est sans engagement dans la durée.

**2020-16 RENOUVELLEMENT CONTRATS AIDÉS « PARCOURS EMPLOI COMPETENCES »**

Dans le cadre de la crise sanitaire, Madame le maire a procédé au renouvellement des contrats aidés communaux qui favorise la continuité de l’action communale :

- le contrat de Monsieur Alain DANIZEL à compter du 18 avril 2020 en Contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) pour une durée de 10 mois

- et le contrat de Monsieur Pascal DROUOT à compter du 25 avril 2020 en contrat PEC pour une durée de 12 mois

Ces emplois sont sous la forme de Contrats d’Accompagnement à l’Emploi pour une durée de travail de :

* 20 heures par semaine, soit 86.67 heures par mois pour Alain DANIZEL
* 26 heures par semaine, soit 112.67 heures par mois pour Pascal DROUOT

La prise en charge du salaire par l’Etat est de

- **40 %** pour Alain DANIZEL

- **50 %** pour Pascal DROUOT

sachant que la rémunération mensuelle de cet emploi se ferait sur la base du SMIC.

Le Conseil municipal,

* Accepte ces deux emplois sous la forme d’un Contrat Parcours Emploi Compétences (PEC)
* Accepte de renouveler l’embauche de Monsieur Alain DANIZEL à compter du 18 avril 2020 en contrat PEC pour une durée de 10 mois à 20h/semaine
* Accepte de renouveler l’embauche de Monsieur Pascal DROUOT à compter du 25 avril 2020 en contrat PEC pour une durée de 12 mois à 26h/semaine
* Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**2020-17 ACHAT DE LA DEBROUSSAILLEUSE**

Suite à une panne définitive sur une ancienne débroussailleuse communale, il convient de renouveler un engin de ce type et de prévoir l’achat d’un taille haie pour faciliter l’entretien des végétaux et arbustes communaux.

Après présentation de différentes propositions de commerces spécialisés (Brico Pro, Weldom et Laurent Motoculture), les élus débattent des caractéristiques de chaque matériel et du service après-vente proposé par chaque enseigne.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité,

* Décide l’achat d’une débroussailleuse munie d’outils annexes, d’un taille haie auprès de l’établissement Laurent Motoculture - 52200 PEIGNEY pour la somme de 1218, 26 € HT, soit 1461,90 € TTC.

**Questions diverses :**

* Dans le cadre de l’entretien zérophyto du village, les élus souhaitent réaliser des essais de désherbage en méthode thermique alternative en complément des temps de désherbage collectif réalisés par les élus volontaires le long des trottoirs, au cimetière notamment.
* Mme le Maire informe du dépôt de plainte à la gendarmerie de Longeau concernant des dépôts sauvages récurrents sur la commune et notamment au pied des bennes à verres. Les dépôts de sacs poubelles, électroménager et tout autre objet… sont formellement interdits. Ils relèvent respectivement de la collecte hebdomadaire de déchets ménagers et sélective (chaque vendredi matin – sortir les conteneurs la veille au soir) ou des apports en déchetterie.

Ces non-conformités sont considérées comme des dépôts sauvages et peuvent faire l’objet d’une verbalisation.

A titre informatif, les amendes encourues sont les suivantes :

* dépôt sauvage : 150€ (art. R 632-1 du Code Pénal) ;
* dépôt sauvage à l’aide d’un véhicule : 1500€ (3000€ si récidive) et confiscation du véhicule (art. R 635-8 du Code Pénal).

*Fin de séance à 23h45.*